

Mende, le 20/11/2023

CAMISULLIS Simon
9 impasse Marie Rose brugeron
48000 MENDE

A l'attention du Commissaire Enquêteur
Mairie de Mende
1 place Charles De Gaulle
48 000 MENDE

Objet : Création d'un emplacement réservé N°44 : voirie de bouclage secteur Safranière

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Par la présente, nous souhaitons vous faire part de notre étonnement suite à la lecture du contenu de l'enquête publique et plus particulièrement de la modification de droit commun N°20 qui fait état de l'inscription d'un emplacement réservé (N°44) pour la création d'une voirie de bouclage sur le chemin de la Safranière.

Plusieurs raisons à cela selon nous :

- Contraire à la loi ZAN (Zéro Artificialisation nette) car cette voirie servirait à la desserte d'une zone aujourd'hui classée Agricole.
- Il est inscrit à la page 15 du Plan d'aménagement et de développement durables (PADD) : « **Les zones à urbaniser définies dans le précédent P.L.U. sont suffisantes pour absorber une grande partie des nouveaux habitants attendus sur les quinze prochaines années** » sachant que les prévisions de croissance de la population de 1.7 % par an paraissent très optimistes en comparaison des 1.81 % d'augmentation sur la période de 2009 à 2020. (cf. rapport de présentation page 9).
- De nombreuses parcelles sont classées 1Au ou 2Au ce qui laisse encore de très nombreuses opportunités de développer l'habitat sans créer d'étalement urbain sur des zones agricoles, sans exclure également la revitalisation du centre-ville qui doit pouvoir permettre l'accueil de ces nouveaux arrivants.
- D'autres alternatives existent pour relier l'avenue Nelson Mandela et les terrains du secteur du Roussel (voir plan joint) sur des parcelles encore vierges de toutes constructions et non classées en zone agricole.
- La création de cette voirie engendrerait des années de travaux et de nuisances pour les riverains du chemin de la Safranière, habitations mais également institution de santé telle que l'hôpital de jour François Tosquelles.
- Il paraît par ailleurs aberrant de vouloir augmenter le flux de circulation sur le chemin de la Safranière alors même que sa sortie sur l'avenue Nelson Mandela est à l'usage assez dangereuse.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Mr CAMISULLIS Simon

